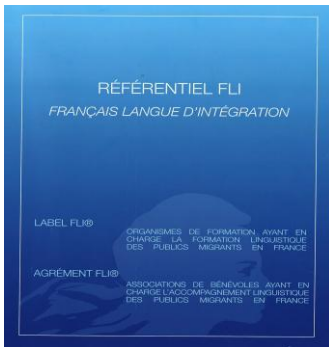


Le Français Langue d'Intégration



La France est une terre d'accueil pour les migrants mais elle a également depuis longtemps été soucieuse de faire reconnaître le français comme langue officielle de la nation.

De l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) aux politiques linguistiques actuelles, la visée n'a pas toujours été la même. Le mot *politique*, de *polis*, « la cité » renvoie à l'idée de citoyenneté. Si le cadre contemporain fait tout d'abord penser à des élans protectionnistes langagiers (la loi Toubon de 1984), la langue reste une organisation humaine. Par ailleurs, la souplesse intrinsèque qu'offre une langue la fait évoluer en dépit de décisions normatives diverses. Le citoyen emploie donc parfois la langue de manière sui generis et la diversité linguistique est partout. De plus, la France n'est pas un pays monolingue : il est fait référence *aux* langues de France. Le français se retrouve à devoir agir comme élément de cohésion sociale. Les politiques linguistiques doivent dorénavant favoriser cette cohésion en renforçant les compétences de tous et surtout de ceux qui risquent a priori d'en être le plus éloignés. Ainsi est née l'idée du FLI.

Le FLI est bien une démarche originale et fonctionnelle et non pas une énième déclinaison factice du sigle FLE, né en 1957. Le sigle FLI ne fait pas référence à une catégorie taxonomique supplémentaire mais bien à une visée didactique qui permet de ne pas renvoyer le migrant à son altérité mais de lui fournir les compétences nécessaires à l'utilisation d'une nouvelle langue dans laquelle il est appelé à exercer une activité professionnelle ainsi qu'acquérir les droits d'un citoyen en devenant puisque la plupart des migrants est appelée à résider durablement en France. Même si le FLI peut ressembler au FLE (dont il garde l'aspect formel relativement aux apports langagiers), comment arriver à une véritable intégration (qui ne soit pas vécue comme une aliénation) en donnant à l'apprenant-citoyen la connaissance de ses règles et de ses droits dans les sphères sociale, économiques et démocratique ? C'est ce que se propose de faire le FLI.

Novateur, le *Référentiel FLI* n'en reste pas moins dans la lignée de ses prédécesseurs ; il est là pour guider l'orientation et l'enseignement/apprentissage de la langue mais il doit également le faire évoluer. Il s'inscrit ainsi dans l'optique de l'enseignement tout au long de la vie, cher à l'Europe, et notamment dans l'Axe 2, « Mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale », du Plan Régional de lutte contre l'illettrisme d'Île de France.

Pour répondre au besoin en formation de formateurs sachant intervenir auprès du public migrant et ayant été formés à la problématique du français langue d'intégration, des Mastères 2 ouvrent pour l'année 2011-2012 : à Paris Ouest-Nanterre, à Cergy-Pontoise, à la future Université de Lorraine (regroupant les universités de Nancy et de Metz)... Pour les formateurs ayant déjà obtenu un diplôme équivalent en FLE ou pour les détenteurs d'une très longue expérience en tant que formateur FLE, des possibilités sont à l'étude pour obtenir la qualification FLI (VAE et de nombreuses équivalences, par exemple, à l'université de Paris-Ouest, ...).

Enfin, un *label* et un *agrément* FLI sont prévus. Le premier pour les organismes de formation, le second pour les associations de bénévoles.

Christophe M. THIOUX-MACIEJOWSKI